



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR
DES
FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2023

JUIN 2023

I- Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

Un arrêté ministériel, en date du 26 juillet 2022, autorise au titre de l'année 2023, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat – option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

– **Épreuves d'admission** - 2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoire :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

1.3 Composition du jury

Isabelle SKILLOOSKI, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 16 novembre 2022 nomme 32 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 21 février 2023. Celui-ci nomme 244 membres en tant que membres titulaires et prévoit également 26 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté du 4 novembre 2022, publié au Journal Officiel le 6 novembre 2022, le nombre de postes offerts est fixé à 853.

II- Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2023 est de 6 721 contre 6 624 en 2022, soit une augmentation de 1,57 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 4 120 (sur 6 719 candidats convoqués), soit un taux de présence de 61,32 %.

Concernant les épreuves orales, 1 937 candidats y ont participé sur les 2 140 admissibles, soit un taux de présence de 90,51 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 11,05/20 contre 10,72/20 en 2022. La dispersion des moyennes générales des candidats à l'issue des épreuves est la suivante : de 6,57/20 à 18,05/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 51,82 % et 48,18 %, soit 442 hommes et 411 femmes. En 2022, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 48,76 % et 51,23 %, soit 416 hommes et 437 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans environ. Le plus jeune lauréat a 21 ans, le plus âgé 62 ans.

III- Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 21 et 22 novembre 2022.

Lors de la réunion de jury du 12 janvier 2023, 2 140 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2,5).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (9,09/20) est en légère hausse par rapport à l'année dernière (+ 0,78 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0,00 à 18,04/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 6 719 candidats convoqués, 4 115 candidats ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (10,06/20) est en augmentation de 1,13 point par rapport à celle constatée en 2022.

Les notes supérieures ou égales à 15/20 sont en augmentation de 2,42 points ainsi que les notes comprises entre 12/20 et 15/20 qui sont également en forte hausse de 9,24 points entre les deux millésimes. La strate des notes inférieures à 10/20 est baisse de 13,75 points par rapport à l'année dernière, comme pour celle des notes éliminatoires (- 3,93 points).

	2023	2022
Composants	4 115	4 194
Moyenne de l'épreuve	10,06	8,93
Note la plus élevée	19,50	17,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	233 5,66 %	136 3,24 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	1 020 24,79 %	652 15,55 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	1 253	788
Total cumul (1) + (2)	30,45 %	18,79 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	919 22,33 %	849 20,24 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	2 172	1 637
Total cumul (3) + (4)	52,78 %	39,03 %
Notes < 10	1 943 47,22 %	2 557 60,97 %
Notes éliminatoires < 5	218 5,30 %	387 9,23 %

Épreuve n° 2 à options :

Sur 6 719 candidats convoqués, 4 023 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est en légère augmentation par rapport au précédent millésime (+0,24 point).

La proportion de notes supérieures ou égales à 15/20 est en légère hausse (+ 0,25 point). Les notes éliminatoires sont en baisse de 2,09 points. Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont en légère augmentation de 0,96 point. La strate des notes supérieures à 12/20 est en hausse de 1,45 point entre les deux millésimes.

	2022	2022
Composants	4 023	4 072
Moyenne de l'épreuve	7,94	7,70
Note la plus élevée	19,50	19,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	156 3,88 %	134 3,29 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	492 12,23 %	463 11,37 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	648	597
Total cumul (1) + (2)	16,11 %	14,66 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	486 12,08 %	512 12,57 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1 134	1 109
Total cumul (3) + (4)	28,19 %	27,23 %
Notes < 10	2 889 71,81 %	2 963 72,77 %
Notes éliminatoires < 5	886 22,02 %	989 24,29 %

Les 3 options les plus choisies sont, par ordre décroissant : l'analyse économique, la gestion comptable et analyse financière et les finances et gestion publiques. La moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Analyse économique	974	24,21 %
Gestion comptable et analyse financière	930	23,12 %
Finances et gestion publiques	734	18,25 %
Droit constitutionnel et administratif	567	14,09 %
Droit civil et procédures civiles	347	8,62 %
Droit des affaires	163	4,05 %
Mathématiques	163	4,05 %
Institutions, droit et politiques communautaires	88	2,19 %
Économétrie et statistiques	57	1,42 %
TOTAL	4 023	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières

Le niveau des candidats est moyen mais est néanmoins sensiblement meilleur que celui des années précédentes. Il reste tout de même en deçà de ce qui peut être attendu pour un concours de catégorie A. Le sujet a été bien compris et a suscité de l'intérêt. La note de synthèse ne présentait pas de réelle difficulté, et le plan à suivre était indiqué.

L'orthographe reste faible. Certaines phrases sont parfois construites sans aucun verbe, et on ne compte plus les cas où le participe passé et l'infinitif sont confondus. Au niveau de la qualité rédactionnelle, les correcteurs déplorent un manque de logique dans la construction des développements. Les phrases peuvent s'enchaîner sans cohérence les unes avec les autres, les idées ne sont pas organisées et figurent sous un chapeau dans lequel elles n'ont rien à faire.

Note de synthèse

Au niveau de la méthodologie, certains candidats confondent le résumé et la note de synthèse mais l'exercice a été néanmoins mieux appréhendé que les années précédentes.

Les idées essentielles figurent au même niveau que celles qui revêtent un intérêt moindre.

Les documents ont été bien compris par les candidats. Le plan a été généralement bien formalisé mais souvent déséquilibré.

Le niveau de langage est plutôt moyen, et ne correspond pas à l'attendu sur une épreuve écrite. La présentation des copies pourrait être davantage soignée et relue pour limiter les fautes.

Note de proposition

Les correcteurs soulignent que cette partie est souvent bâclée et insuffisamment structurée, en raison d'une gestion du temps non maîtrisée.

Les propositions sont peu opérationnelles, ou ne bénéficient pas d'un minimum d'explications qui pourraient illustrer leur intérêt.

Il est important que les idées ne soient pas toutes extraites du fonds documentaire. La base documentaire peut être utilisée pour trouver des arguments, mais il est nécessaire que les candidats apportent des idées personnelles.

La plupart des idées ne sont pas développées et sont listées sans explication.

Les candidats accordent trop peu d'importance à la rédaction de la note de proposition, parent pauvre de l'exercice.

Épreuve n° 2 : Options techniques - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

** Option « Droit constitutionnel et administratif »*

Le niveau général des candidats a été jugé très moyen pour un poste de catégorie A, tant du point de vue des connaissances juridiques, très insuffisantes, que du raisonnement.

La méthodologie est moyennement maîtrisée et perfectible (notamment sur l'accroche et la contextualisation du sujet et chapeaux/transitions trop souvent absents).

Pour l'épreuve dans son ensemble, il est remarqué qu'un certain nombre de candidats n'a traité qu'un seul des deux sujets, ou n'a pas eu le temps de terminer le deuxième sujet.

Concernant la dissertation, les candidats maîtrisent globalement la méthodologie. Néanmoins, ils ont des difficultés à définir une problématique juridique pertinente.

Il est également regretté le nombre insuffisant d'illustrations. La majorité des candidats a proposé un exposé aboutissant à une restitution de cours, sans véritable raisonnement.

Les meilleures copies se distinguent d'une part par une parfaite maîtrise de la méthodologie, une copie lisible avec peu de fautes d'orthographe, révélant de bonnes qualités rédactionnelles et, d'autre part, une dissertation répondant à un raisonnement juridique, structuré, illustré et synthétique.

Concernant le commentaire d'arrêt, les règles fondamentales ne sont pas acquises. Ce manque d'analyse conduit d'une part la grande majorité des cas à ne traiter que le sens de la décision, en utilisant la paraphrase, d'autre part à se répéter entre l'introduction et le corps du devoir.

Les meilleures copies se sont distinguées par une parfaite maîtrise de la méthodologie et par un commentaire expliquant le sens de la décision, le raisonnement du juge au regard des griefs soulevés, et une analyse critique permettant d'appréhender l'impact de la décision sur l'ordonnancement juridique.

** Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Le niveau général des candidats est globalement très faible. Outre les connaissances largement défaillantes, la méthodologie n'est pas maîtrisée ainsi que la capacité à comprendre et restituer un texte juridique.

L'orthographe, la grammaire et la conjugaison sont perfectibles. La qualité de l'expression est trop souvent insuffisante et les correcteurs relèvent un manque de vocabulaire.

Concernant la dissertation, le sujet proposé était aisé et devait permettre d'évaluer la capacité de réflexion des candidats et d'organisation de leurs connaissances. Les correcteurs ont constaté chez un nombre significatif de candidats une méconnaissance déplorable de l'Union européenne et de son histoire, traduisant un manque d'investissement dans la matière. La méthodologie de la dissertation n'est pas acquise.

Concernant le commentaire d'arrêt, la méthodologie est totalement ignorée par la majorité des candidats. Pour certains, cet exercice se limite à une paraphrase de l'arrêt. Les candidats se sont montrés incapables de résumer l'arrêt, de faire preuve de compréhension des faits en cause, et du sens de la décision rendue.

Certains candidats n'ont traité qu'un seul sujet sur les deux.

** Option « Droit civil et procédures civiles »*

Le niveau général constaté est insuffisant. Une grande majorité des copies est hors-sujet au moins sur l'un des deux sujets mais comporte une bonne maîtrise de la langue française et des règles de grammaire et de conjugaison.

Concernant la dissertation, le sujet proposé était un sujet classique de procédure civile. Pourtant, la moitié des candidats a réalisé un hors-sujet, faute de connaissances académiques basiques.

La méthodologie de la dissertation est connue et maîtrisée. Les devoirs sont organisés sous forme de plan précédée d'une introduction. Les meilleurs candidats ont problématisé le sujet rendant ainsi leurs propos plus dynamiques.

Concernant le cas pratique, le sujet est actuel et bien documenté mais une majorité de candidats ne connaît pas les procédures et les règles applicables aux faits exposés. Les connaissances sont superficielles, sans précision jurisprudentielle ou réglementaire.

La méthodologie du cas pratique est connue mais insuffisamment maîtrisée.

** Option « Droit des affaires »*

Le niveau des candidats est très insuffisant. Les connaissances sont superficielles, voire inexistantes.

Concernant la dissertation, une majorité de candidat a confondu le sujet. Peu de candidats a pu mettre en exergue des qualités de raisonnement et d'analyse, essentiellement par manque de connaissances.

Sur la forme, les candidats savent rédiger et ont structuré leurs propos en deux parties et deux sous parties.

Concernant le cas pratique, le niveau d'analyse juridique est satisfaisant pour les candidats ayant des connaissances.

Les candidats ont moins bien réussi la question n° 2 quand elle a été traitée.

La gestion du temps est correcte, les candidats ont traité les deux sujets.

** Option « Analyse économique »*

Le niveau des candidats est, dans l'ensemble, assez faible.

Concernant la dissertation, les candidats ne problématisent pas assez le sujet ni ne définissent les termes clés. Cela conduit à traiter partiellement le sujet sans prendre en compte les enjeux qui en sont liés. Ils mobilisent peu les concepts économiques attendus.

Sur la forme, la méthodologie est comprise et appliquée dans l'ensemble.

Concernant le cas pratique, les notions ne sont pas connues. Les candidats ont des difficultés à relier une argumentation à un concept économique.

Dans certaines copies, les candidats font état d'un manque de temps pour traiter l'ensemble des questions. Plusieurs candidats ont privilégié la dissertation au détriment du cas pratique.

** Option « Économétrie et statistique »*

Le niveau constaté est globalement faible. Les fondamentaux du programme, notamment les principaux théorèmes, ne sont pas suffisamment maîtrisés afin de traiter les différents exercices.

Des efforts de présentation sont constatés, néanmoins certaines copies comportent des fautes d'orthographe, de syntaxe et ont une lisibilité perfectible.

Les candidats bien préparés ont pu répondre à l'ensemble des exercices et ont développé leur raisonnement dans le premier exercice de modélisation.

Il est parfois constaté une perte de temps afin de résoudre le premier exercice. Il est rappelé l'importance de lire l'ensemble du sujet afin de répondre prioritairement aux exercices les plus accessibles.

** Option « Mathématiques »*

Le niveau des candidats est médiocre compte tenu de la relative difficulté du sujet proposé.

Les meilleures copies se sont attachées à réaliser des démonstrations détaillées. Les plus mauvaises affirmaient des assertions (parfois fausses) sans démonstration.

La réalisation du sujet était possible en 3 heures. La plupart des candidats a passé plus de temps sur les exercices plus accessibles. Les exercices présentant des difficultés techniques ont été réalisés avec un minimum de temps.

Il est nécessaire de rappeler que toutes les parties du programme doivent être étudiées.

Sur la forme, les meilleures copies étaient lisibles, claires et bien écrites.

** Option « Gestion comptable et analyse financière »*

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est très faible voire extrêmement faible et surtout plus bas que les années précédentes. Le niveau est bien en deçà d'un concours de catégorie A.

L'orthographe et la grammaire présentent de réelles lacunes pour une trop grande majorité des candidats. À l'exception de quelques candidats, des efforts ont été constatés sur la propreté et la lisibilité des copies.

Sur le fond, les connaissances ne sont pas suffisamment approfondies. Certains ne font pas l'effort d'apprendre les bases de la comptabilité générale et de l'analyse financière.

De plus, nombreux sont ceux qui n'ont pas réalisé le sujet en entier. Il est précisé, par ailleurs que ce dernier ne comportait aucune difficulté.

Les définitions demandées, pourtant simples, ont été données de façon très approximative et comportaient des confusions. La règle de base en matière d'exigibilité de la TVA n'est que rarement acquise.

Au niveau des écritures comptables, de nombreux candidats ne lisent pas le sujet, ce qui a abouti à des erreurs sur les montants.

L'absence de connaissances du plan comptable a été observée dans de nombreuses copies.

Très peu de candidats ont fait l'effort de rédiger le commentaire relatif à la question de l'analyse financière.

S'agissant de l'exercice portant sur la comptabilité de gestion, il n'a été réalisé que par de rares candidats. Ceux qui l'ont réalisé ont très souvent confondu les notions (IRCF/Coûts complets et Coût marginal/Marge).

Dans l'ensemble, il a été constaté de nombreuses réponses « farfelues », non réfléchies qui démontrent l'absence de préparation et d'investissement permettant l'acquisition des connaissances de base.

Cependant, quelques trop rares bonnes copies arrivent à se détacher du lot.

La gestion du temps a été très mal maîtrisée par nombre de candidats. Cependant certains ont réalisé le sujet en entier. Pour ceux ayant réalisé le sujet partiellement, il en ressort un manque de préparation et un manque d'investissement.

** Option « Finances et gestion publiques »*

Le niveau général est globalement très bas, les candidats ne maîtrisent pas les notions de base des Finances publiques.

Les Finances publiques sont une matière au croisement du droit, de la fiscalité et de l'économie et ne peuvent se résumer à de vagues connaissances sur l'actualité ou sur la Direction générale des Finances publiques.

Concernant la dissertation n° 1, c'était un sujet exigeant qui s'est traduit par de nombreux hors sujets par manque de connaissances. Les principaux éléments de réponses attendus sont trop souvent absents ou trop peu développés. Beaucoup trop de plans purement descriptifs.

Concernant la dissertation n° 2, le sujet était plus classique et permettait aux candidats de montrer leurs connaissances. En outre, les correcteurs ont noté de grandes difficultés pour traiter et problématiser totalement le sujet. Les copies contenaient souvent des propos généralistes et peu critiques.

IV- Les épreuves orales d'admission

4.1 Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	11,05	11,10
Note la plus élevée	19,50	20,00
Note la plus faible	3,00	2,00
Notes ≥ 15 (1)	261 13,48 %	299 15,61 %
12 ≤ notes < 15 (2)	539 27,84 %	524 27,34 %
Notes ≥ 12 (3)	800	823
Total cumul (1)+(2)	41,32 %	42,95 %
10 ≤ notes < 12 (4)	399 20,61 %	367 19,15 %
Notes ≥ 10 (5)	1199	1 190
Total cumul (3)+(4)	61,93 %	62,10 %
Notes < 10	737 38,07 %	726 37,90 %
Dont notes éliminatoires	26	37
TOTAL <i>participants</i>	1 936	1 916

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2023 est en légère baisse par rapport à celle de l'année précédente (11,05 contre 11,10).

Les notes égales ou supérieures à 15 sont en diminution par rapport à l'année précédente (- 2,13 points). Les notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 sont également en baisse par rapport au millésime 2022 (- 1,63 point et - 0,17 point respectivement). Le nombre des notes éliminatoires est de 26, en diminution par rapport à l'année précédente (37 en 2022).

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) :
exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	10,43	10,60
Note la plus élevée	19,50	19,25
Note la plus faible	0,00	1,50
Notes ≥ 15 (1)	286 14,76 %	306 16,97 %
12 ≤ notes < 15 (2)	412 21,27 %	422 22,01 %
Notes ≥ 12 (3)	698	728
Total cumul (1)+(2)	36,04 %	37,98 %
10 ≤ notes < 12 (4)	322 16,62 %	347 18,10 %
Notes ≥ 10 (5)	1 020	1 075
Total cumul (3)+(4)	52,66 %	56,08 %
Notes < 10	917 47,34 %	842 43,92 %
Dont notes éliminatoires	57	115
TOTAL <i>participants</i>	1 937	1 917

La moyenne de cette épreuve est à 10,43. Elle est en légère baisse par rapport au millésime précédent (10,60 en 2022). Cette année, le nombre de notes éliminatoires est de 57 contre 115 en 2022.

Le pourcentage des notes égales ou supérieures à 15 est en diminution de 2,21 points.

Le pourcentage de notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 est en baisse respectivement de - 1,94 point et - 3,42 points.

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 1 h 30 – coefficient : 1).

L'épreuve écrite de langues est obligatoire.

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Anglais	1 789	83,60 %
Espagnol	290	13,55 %
Italien	35	1,64 %
Allemand	26	1,21 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que certains candidats admissibles n'ont pas composé dans l'épreuve de langues entraînant ainsi leur élimination.

4.2 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.*

Les prestations sont globalement moyennes. Le niveau est très homogène. Peu de prestations se détachent en bien comme en mal, tant dans la présentation que dans les mises en situation ou dans la personnalité des candidats.

La majorité des présentations est très classique. Certaines présentations ont été difficiles à suivre en raison d'un débit trop rapide ou d'une absence de structuration logique et de cohérence.

Les réflexes managériaux sont globalement bons. Trop peu de candidats se sont démarqués cependant en faisant preuve de maturité et de responsabilité tout en se montrant réellement mesurés et bienveillants. Certains candidats n'ont pas satisfait le jury avec des réponses qui manquaient de réalisme, de concret et/ou qui ne démontraient pas une capacité à réfléchir et à trancher.

Comme chaque année, certains candidats ont manqué d'assurance, de confiance et se sont montrés hésitants dans leurs réponses mais leur nombre reste limité. À l'opposé et c'est un phénomène plus marqué sur ce millésime, un nombre supérieur de candidats a été pénalisé pour un manque de mesure et de bienveillance, un aspect trop strict et autoritaire ou un caractère trop affirmé vis-à-vis des agents comme du supérieur hiérarchique. Dans de rares cas, le comportement peut aller jusqu'à paraître hautain avec une ambition affichée un peu déplacée au stade du recrutement.

Les candidats semblent ne pas assimiler les épreuves orales à un entretien de recrutement. Elles ne sont pas préparées comme tel. Les missions de la DGFIP sont connues dans la majorité des cas mais les recherches sur internet sur la direction, son activité et son actualité sont limitées. Les connaissances globales sur l'environnement économique et financier sont plutôt bonnes mais souvent superficielles. Certains candidats répondent de manière très scolaire. À l'opposé, certains candidats ont réussi à démontrer leur capacité de réflexion lorsqu'ils n'avaient pas la réponse de manière immédiate.

La motivation est le seul point qui fait l'unanimité. Tous les candidats ont su exprimer et expliquer leur motivation. La motivation est liée à la diversité de nos métiers, aux possibilités d'évolution professionnelle (carrière) et à l'image moderne et innovante de la DGFIP. De nombreux candidats ont déjà une idée précise du métier qu'ils souhaiteraient exercer. Le contrôle fiscal et le conseil aux décideurs locaux arrivent en tête des envies. La sphère domaniale (Domaine et Immobilier de l'État) fait son apparition en bonne place des souhaits.

Épreuve n° 2 : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.*

Le niveau des candidats varie selon les options.

** Option « Droit constitutionnel et administratif »*

Le nombre de candidats ayant travaillé la matière et l'ensemble du programme reste faible par rapport au nombre de candidats auditionnés. Les connaissances ne sont pas actualisées et un certain nombre de candidats n'a aucune connaissance sur plusieurs pans du programme, trop peu de jurisprudences et d'articles de la Constitution sont cités.

La majorité des candidats structure les exposés en faisant un plan, mais il reste basique ou binaire.

Peu de candidats font preuve à la fois d'un travail sérieux sur la matière et de l'esprit de synthèse et d'analyse attendu dans le cadre du recrutement d'un inspecteur des Finances publiques.

Au-delà des observations sur le travail fourni, il a été constaté un manque de dynamisme des candidats dans les échanges de manière générale même des plus studieux. L'expression orale est claire mais la posture et le comportement des candidats semblent trop souvent attentistes. Il est regrettable qu'ils ne fassent pas preuve d'engagement lors de ces épreuves. À noter dans une faible proportion une attitude parfois désinvolte de candidats dérangés par les questions du jury.

En conclusion, le niveau reste fragile, le travail insuffisant et l'engagement du candidat lors de l'épreuve trop souvent défaillant.

** Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Le niveau des candidats est très hétérogène. Quelques bons candidats se détachent, ayant à la fois de bonnes connaissances d'ensemble de la matière, et une capacité à les mettre en valeur, et en perspective utilement, dans le cadre d'échanges souvent pertinents. À l'inverse, des prestations révèlent un manque manifeste de connaissances, de réflexion, de rigueur, et une absence d'effort dans la préparation du concours, qui, dans quelques cas, présente un caractère inacceptable.

Dans l'ensemble, et hors les quelques très bons candidats, les connaissances se limitent à la surface des choses, sans approfondissement, ce qui bien évidemment nuit à la qualité de l'analyse. Dans les discussions (notamment sur des sujets se rattachant à l'actualité), il semble que nombre de candidats se limitent à des propos "lus ou entendus" dans les médias, sans véritablement les mettre en perspective avec les connaissances juridiques, institutionnelles, politiques, qu'ils sont supposés avoir acquises.

Sur l'exposé de la question tirée au sort, trop souvent, le jury relève un manque de méthode qui peut parfois s'expliquer par le manque de connaissances. Si en majorité, les candidats s'efforcent de présenter une introduction conclue par l'annonce du plan de leurs développements (point positif), en revanche, ils s'abstiennent généralement de définir le sujet et les termes qu'ils emploient. Par ailleurs, parfois, malgré le plan annoncé, l'exposé est confus, et manque de rigueur dans la structure.

Hors exceptions, le comportement des candidats n'appelle pas de réserves, même si certains ont pu laisser apparaître un stress difficilement maîtrisé. Chez quelques-uns, un léger relâchement a pu être observé, que ce soit dans l'habillement, dans le maintien, ou, plus souvent (et de façon plus problématique) dans l'expression orale (langage et construction de phrases parfois un peu familiers, manque de vocabulaire soutenu et juridique).

** Option « Droit civil et procédures civiles »*

Le niveau est insuffisant. Les candidats ont montré des lacunes importantes sur plusieurs parties du programme et ont fait des confusions entre les différents concepts juridiques de base. Le jury a également constaté un manque de maîtrise du vocabulaire juridique. Les candidats ont eu des difficultés à mettre les notions juridiques en perspective. Dans l'ensemble, ils ont su mettre à profit le temps qui leur a été accordé pour présenter le sujet de manière structurée avec un plan apparent, et ont fait preuve d'une bonne expression orale.

** Option « Droit des affaires »*

Le niveau des candidats est moyen et hétérogène. Les candidats ont été en majorité plutôt dynamiques et avenants, malgré la présence de stress pour certains d'entre eux. Cela a permis de compenser un niveau des connaissances insuffisant.

S'agissant de la présentation du sujet tiré au sort, la grande majorité des candidats a présenté son sujet avec un plan mais beaucoup ont eu des difficultés à gérer le temps le plus souvent par manque de connaissances (trop court). L'expression orale a été le plus souvent correcte, de même que la compréhension du sujet.

Les candidats ont dans l'ensemble un raisonnement cohérent, même si pour certains d'entre eux, les qualités de réflexion ont été difficiles à évaluer en l'absence d'un minimum de connaissances théoriques. Le vocabulaire juridique était largement insuffisant pour un tiers des candidats. Certains manquaient également de dynamisme et de volonté de convaincre le jury.

** Option « Analyse économique »*

Le niveau des candidats est moyen dans l'ensemble. La maîtrise des connaissances de base et de l'ensemble du programme demeure assez moyenne. Un problème de contextualisation a été relevé. Les candidats, de manière récurrente, ne se soucient pas de situer leurs propos dans le temps et l'espace ni de nommer les agents économiques.

Les exposés ont été plutôt bien construits et les réponses aux questions ont été effectuées de manière claire et fluide. Les candidats se sont attachés à proposer un contenu structuré avec des propos nuancés. C'est une évolution positive par rapport aux précédents millésimes.

Le jury a constaté une motivation des candidats à raisonner, et ce même quand ils n'ont pas a priori la réponse à la question posée.

** Option « Économétrie et statistique »*

Le niveau est globalement très faible et en baisse par rapport à l'année dernière. Les candidats qui se sont démarqués ont étudié l'ensemble du programme. À l'opposé les candidats les plus faibles n'ont pas été en mesure de répondre à des questions de cours sur des notions élémentaires, notamment en économétrie (propriétés des résidus, interprétation du coefficient de détermination...). Au-delà de l'application de formules, il est attendu des candidats qu'ils aient suffisamment de recul sur la matière afin d'être en mesure d'expliquer la méthodologie propre aux statistiques inférentielles (définir une problématique et présenter les étapes d'un test d'hypothèse) mais également l'intérêt d'utiliser les lois usuelles pour modéliser des situations courantes (tirages avec ou sans remise, durée de vie, nombre d'événements sur une période...). Ce volet du "pourquoi" est indissociable du "comment" et permet au jury d'apprécier la capacité des candidats à se projeter dans des fonctions d'encadrement.

Enfin, il est regrettable que peu de candidats aient été en mesure d'expliquer le théorème de Bayes malgré son importance en théorie des probabilités et statistiques, et dont les applications se retrouvent notamment en intelligence artificielle.

** Option « Mathématiques »*

Le niveau général est satisfaisant, mais il est très hétérogène sur l'ensemble des candidats. Certains candidats étaient assez faibles. Ils n'ont pas réussi à faire le sujet choisi, ni à le présenter dans les temps. Ils ont eu beaucoup de difficultés à répondre aux questions annexes, ce qui dénote souvent un manque de préparation et plusieurs impasses sur le programme de l'option.

Les meilleurs candidats ont réussi à traiter presque tout le sujet choisi. Ils ont quasiment tous réussi à présenter leurs résultats au jury dans les temps impartis avec un niveau de détail suffisant. Ils se sont aussi montrés à l'aise en ce qui concerne les autres parties du programme. Ils ont souvent fait preuve de hauteur et de recul lorsqu'ils étaient confrontés à des questions plus difficiles en lançant des pistes intéressantes, ce qui leur a permis de se démarquer favorablement.

Il est également apprécié lorsque les candidats prennent le temps d'expliquer leur démarche et se retournent régulièrement vers le jury pour interagir avec lui.

Les meilleurs candidats ont eu des comportements et expressions orales tout à fait corrects. À noter que certains candidats, bien qu'ayant réalisé des prestations satisfaisantes dans l'ensemble, ont fait preuve d'un langage et/ou un comportement inadapté, ce qui est dommageable pour l'appréciation de leur prestation.

** Option « Gestion comptable et analyse financière »*

Le niveau des candidats est très hétérogène. Très peu de candidats maîtrisent les trois parties du programme (comptabilité générale, analyse financière et comptabilité de gestion). Les meilleurs candidats ont fait l'investissement nécessaire pour acquérir les connaissances relatives à cette épreuve sous tous ces aspects et surtout en ont compris les principes et la logique. Ils ont donc démontré une capacité d'analyse, de réflexion et la compréhension des éléments du programme.

Trop de candidats n'ont fait que survoler le programme, et ont appris quelques notions par cœur. Il est toujours regrettable de constater que certains candidats n'ont pas su faire preuve d'une quelconque implication dans l'acquisition des connaissances de base et présentent donc un manque sérieux de connaissances générales sur l'option.

Il est relevé un niveau d'expression des candidats parfois peu soutenu, pour ne pas dire familier et non adapté sur le plan technique. Ce qui fait qu'un nombre trop important de candidats ne maîtrise pas le langage spécifique de la matière.

** Option « Finances et gestion publiques »*

Le niveau est hétérogène et globalement assez faible sur la matière. De nombreux candidats font des contresens et/ou des hors sujets. Une majorité de candidat a acquis seulement un "verniss" dont quelques questions permettent de constater le caractère très superficiel des connaissances. De plus, la partie du programme relative aux finances sociales est peu maîtrisée dans l'ensemble.

Le jury constate dans l'ensemble un effort de structuration des présentations par l'annonce d'un plan et la présence d'une introduction. En revanche, les candidats ne font pas l'effort de définir les termes du sujet, ce qui éviterait des contresens ou des hors sujets. Néanmoins, la majorité des candidats se contente de réciter des connaissances sans mise en perspective des sujets ; les plans sont assez peu problématisés. Durant l'exposé, la gestion du temps est globalement maîtrisée par les candidats.

D'un millésime à l'autre, des constats perdurent dans l'appréciation des membres de jury sur les prestations des candidats. Il leur est recommandé une fois encore, de soigner tant la forme que le fond.

- pour les épreuves écrites, la structuration des copies semble globalement acquise et c'est un point positif qui doit perdurer. En revanche, l'orthographe est une vraie difficulté pour beaucoup de candidats, et il doit leur être conseillé de systématiquement se relire avant de rendre leur copie. Sur le fond, les connaissances restent hétérogènes et manquent assez souvent de bases, de consistance, et de mise en perspective.

- pour les épreuves orales, les candidats doivent se placer dans la situation d'un entretien de recrutement : disposer des connaissances nécessaires de l'administration qu'ils souhaitent intégrer, et démontrer une motivation affirmée pour l'emploi postulé. Une tenue adaptée à l'événement et une posture respectueuse du jury doivent impérativement être adoptées. S'agissant de l'épreuve à option, et ce, quelle que soit la matière, l'appréciation qui domine est celle d'une insuffisance de connaissances sur l'exhaustivité du programme.

Ces remarques ne doivent toutefois pas occulter la très grande qualité de certains candidats qui ont fait preuve à la fois de connaissances approfondies, bien exprimées, et surtout, appréhendées avec hauteur de vue. La bienveillance, et l'esprit collectif sont également très recherchés dans une administration en mouvement et qui demande à ses agents de s'adapter et d'évoluer.

Il ne peut qu'être réitéré la consigne de préparation de ces épreuves, dont le niveau exigeant est à la hauteur des attendus de la DGFIP pour des cadres A.

Les membres de jury doivent sélectionner des cadres qui devront être réactifs, s'adapter et porter les réformes, faire preuve d'esprit d'équipe, d'ouverture vers l'extérieur et de loyauté. Ces collègues de demain, formés par l'ENFiP, devront porter des valeurs déontologiques, donner une image valorisante de l'administration et manifester un engagement de service public fort.

Ce sont ces qualités qui sont détectées et appréciées au travers des épreuves écrites et orales.

La présidente du jury

Signé

Isabelle SKILLOOSKI

Administratrice générale des Finances publiques